

Image not found or type unknown



Information sur succession

Par **pascale**, le **06/07/2009** à **16:56**

Bonjour, rn rnmon compagnon a 5 freres et soeurs, leur mere est atteinte de la maladie alzheimer et possede une maison. sur les 5 enfants 4 veulent donner leur part a un frere sauf 1 qui veut faire expertiser la maison..qui doit payer l expertisse et peuvent ils faire un partage avant meme le deces de leur mere sachant qu elle est bien malade. rnrnil voudrait faire des travaux d ameliorations ,mais je lui ai dit de ne rien faire avant meme de savoir...je ne voudrais pas qu il soit lese..rndoit il aller voir un notaire? merci de nous guider..nous sommes dans le plus grand flou.

Par **jeetendra**, le **06/07/2009** à **17:02**

bonjour, à ce stade tout partage ou expertise est prématurée et sera invalidée par le Tribunal, ils devraient plutot penser à protéger la grand-mère en demandant au [fluo]Tribunal d'instance [/fluo]une mesure de sauvegarde de justice (tutelle, curatelle), cordialement